

PROCES VERBAL DE LA REUNION DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT POUR  
LA FORET COMMUNALE DE BATOURI

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE  
DU 23 NOVEMBRE 2009 POUR LE CLASSEMENT DE LA  
FORET COMMUNALE DE BATOURI**

- d'évaluer les réserves exprimées par les parties prenantes ;
- d'évaluer tout bien devant faire l'objet d'expropriation et de dresser un état à cet effet ;
- de motiver les limites proposées de la forêt communale afin d'encadrer les infrastructures et autres investissements dans le massif ou d'en exclure d'autres zones jugées intéressantes pour le projet.

La réunion a été présidée par Monsieur SEAMA FICHOCK, Préfet du département de la Kadey et Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune en charge de la Gendarmerie. Etant présents à cette rencontre, les membres prévus dans le décret de classement, conformément à l'article 20 du décret 196/531 du 23 Août 1995 portant régime des forêts à savoir :

- Le Délégué Départemental MINEPIA
- Le Délégué Départemental MINDAP
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Maire de la Commune de Batouri
- Les Chefs de village 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré

- Les personnes suivantes ont également été invitées :
- Le Sous-préfet de Batouri
  - Le Chef de Poste de Police de Batouri
  - Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie de Batouri
  - Le Commandant de Brigade Gendarmerie de Batouri
  - Les religieux
  - Les élites locales

REGION DE L'EST

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA KADEY

\*\*\*\*\*

PREFECTURE DE BATOURI

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

N° 006 /PV/B14/SP

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT POUR LA FORET COMMUNALE DE BATOURI

L'an deux mille neuf et le vingt et troisième jour du mois de novembre, s'est tenue dans la salle des délibérations de la Commune de Batouri, conformément à l'article 19 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 portant régime des forêts, la réunion de la Commission Départementale en vue du classement de la forêt communale de Batouri.

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- d'examiner et d'émettre un avis sur les éventuelles réserves ou réclamations exprimées par les parties prenantes ;
- d'évaluer tout bien devant faire l'objet d'expropriation et de dresser un état à cet effet ;
- de modifier les limites proposées de la forêt communale afin d'exclure les infrastructures et autres investissements dans le massif ou d'en inclure d'autres zones jugées intéressantes pour le projet.

La réunion a été présidée par Monsieur SIBAMA PICHOCK, Préfet du département de la Kadey et Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune en assurait le secrétariat. Etaient présents à cette rencontre, les membres prévus dans la procédure de classement, conformément à l'article 20 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 fixant régime des Forêts à savoir :

- Le Délégué Départemental MINEPIA
- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Maire de la Commune de Batouri
- Les Chefs Traditionnels de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré

Les personnalités suivantes étaient également invitées :

- Le Sous- préfet de Batouri
- Le Commissaire spécial de Police de Batouri
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie de Batouri
- Le Commandant de Brigade Gendarmerie de de Batouri
- Les religieux
- Les élites locales

Y ont également pris part, les partenaires au processus, notamment le CRS/Projet Forêts Communautaires du Diocèse de Batouri, l'ONG Réseau d'Action pour le Développement Communautaire (RADEC) et le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

Les travaux ont démarré à 10h 30min par la présentation de l'ordre du jour faite par monsieur Biye Julien du service du protocole de la Préfecture de Batouri ; immédiatement après, l'hymne national a été exécuté.

Après l'hymne, la parole a été donnée à Monsieur le Maire de la Commune de Batouri qui a souhaité la bienvenue à Monsieur le Préfet, à toute la Délégation qui l'accompagne ainsi qu'à tous les invités. Monsieur le Maire a continué en remerciant les partenaires au développement notamment le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) pour son appui technique tout au long du processus de classement de la Forêt Communale et l'administration locale pour l'assistance qu'elle lui apporte. Il a ensuite présenté le projet de Forêt Communale comme étant l'émanation du Conseil Municipal et il a ressorti les objectifs du projet de classement de cette forêt pour le compte de sa commune. A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt vise à :

- gérer durablement les ressources naturelles,
- renforcer les capacités financières de la commune pour l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des actions de développement participatif,
- participer à la gestion durable de la forêt camerounaise,
- préserver les droits d'usage des populations riveraines,
- participer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite et le braconnage

Monsieur le Préfet du département de la Kadey a ensuite pris la parole pour remercier Monsieur le Maire de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à la Délégation qui l'accompagne. Il a surtout félicité le Conseil Municipal pour son engagement ferme dans la conduite du projet de classement d'une Forêt Communale. Il a également remercié son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune pour avoir diligenté le dossier de demande d'une Forêt Communale faite par la Commune de Batouri. Pour terminer dans cette rubrique, Monsieur le Préfet a remercié les collaborateurs de son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune pour l'accompagnement des projets forestiers qui favorisent le développement du département de la Kadey.

Il a par la suite noté qu'à ce jour, aucune lettre d'opposition à ce projet n'a été enregistrée dans ses services et même chez ses collaborateurs qui ont la charge du suivi technique de ce dossier. Il a rappelé que ce projet va en droite ligne des objectifs du gouvernement d'accroître les recettes des communes. Après tous ces propos, il a immédiatement ouvert la séance de travail.

Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune a ensuite dans un bref exposé rappelé le cadre législatif et institutionnel des Forêts Communales au Cameroun. Il a continué avec le rappel des étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Batouri à savoir :

- la préparation de la Note technique et l'obtention de l'Avis au Public en Juin 2009 ;
- La réunion de sensibilisation des autorités et élites locales le 09 Septembre 2009 ;
- la sensibilisation des riverains du massif forestier à classer menée du 09 au 18 novembre dernier. Elle s'est faite à travers 12 regroupements des villages Dimako, Mongo-Nam, Bakombélé, Mbéndissola, Kombo-Amougou, Lombaya, Pater, Dem II, Kambélé II, Boukarou, Kambélé, Narké, Camp Mebara, Djira, Mbounou, Ngangam, Nguété, Belita III, Nambalo, Ndamono, Naboubou, Ngoura, Amedjomé, Nguémo, Abéganga, Ambanga.
- la réunion de la commission départementale de classement, étape en cours.

A la suite du Délégué Départemental des Forêts, le Chef d'Antenne Est du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) a présenté un exposé sur l'Aménagement des Forêts Communales au Cameroun. Cet exposé a abordé les aspects techniques (délimitation, inventaires et gestion des forêts), sociaux (diagnostic socioéconomique et plan de développement communaux) et environnementaux (étude d'impact environnemental).

Pendant cet exposé, M. le Maire a émis le vœux de faire une extension du massif à classer dans une zone restée sans affectation entre la limite proposée de la forêt communale et le cours d'eau Kadey qui fait office de limite entre les arrondissements de Mbang et de Batouri.

Après cet exposé, la parole a été donnée à Monsieur le représentant de la Direction des Forêts qui a d'abord félicité l'administration locale pour avoir accepté d'aller vers la légalité avec un projet de classement d'une Forêt Communale. Il s'est attardé sur les objectifs de la réunion de la Commission Départementale de classement avant de rappeler à toute l'assistance que 30 jours après l'affichage de l'avis au public, les lettres d'opposition ne sont plus recevables et par conséquent qu'à ce stade du projet, on ne peut plus parler d'opposition mais de réserves.

A la suite de cette intervention, la parole est revenue à Monsieur le Préfet du département de la Kadey qui a ouvert la séance de questions/réponses. Cet échange a permis de noter les observations et les préoccupations suivantes :

**M. le Préfet de la Kadey**, a posé la question de savoir pourquoi est ce qu'on procédait au classement de la forêt communale avant l'inventaire de la forêt?

**M. le Délégué Départemental du MINEPIA**, a félicité le Maire et le Conseil Municipal qui ont eu l'idée d'un Projet de Forêt Communale. Il a ensuite posé la question de savoir s'il avait été tenu compte des conflits d'usage des espaces entre la forêt communale, les éleveurs et agriculteurs.

**M. NAO 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de la Commune de Batouri**, a voulu savoir quel sera le sort des plantations qui se retrouvent dans le périmètre de la Forêt Communale en création.

**M. le Délégué Départementale du MINADER**, a rappelé à tous les participants que ce n'est pas la peine d'aller créer de nouvelles petites plantations dans le but de réclamer des dédommagements le moment venu et que seuls les plantations existants avant la phase de sensibilisation seront prises en compte pour des éventuelles expropriations.

**M. le Chef de Canton gwabako** a posé la question de savoir quel sera le bénéfice des Chefs traditionnels ?

Pour répondre à toutes ces préoccupations, les personnalités suivantes ont successivement pris la parole :

- **Le Chef d'Antenne Est du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)** a expliqué que la procédure légale ne permet pas de faire l'inventaire de la forêt avant que la procédure de classement ne soit achevée, mais qu'il était possible de faire un sondage pour avoir une idée sur la valeur de la forêt.
- **Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune** : Pour les conflits d'usage entre éleveurs, agriculteurs et forêt communale, lors des réunions d'information dans les villages, les populations avaient déclaré qu'elles avaient décidé d'une répartition selon la quelle, sur l'axe Batouri-Ndélélé, le coté droit de la route était réservé à l'agriculture et à gauche c'était l'espace réservé à l'élevage du gros bétail. Le Délégué a continué en disant qu'il n'y avait pas de conflit d'espace entre agriculture et exploitation Forestière ; il a également dit qu'on tient compte des riverains parce qu'il y a toujours des relations entre ces riverains et la Forêt dont le classement pourrait avoir des répercussions dans leurs activités quotidiennes.
- **Monsieur le Préfet** a recommandé :
  - que les recettes issues de l'exploitation de la Forêt Communale appartiennent totalement à la Commune qui est elle-même constituée des communautés. Ces recettes viendront renforcer les disponibilités actuelles de la Commune qui ne sont pas déjà très bonnes et c'est à partir de ces revenus que les activités de développement seront lancées dans les villages (adduction d'eau, construction des cases santé, salles de classe, cases chapelles, électrification villageoise...)
  - En ce qui concerne la gestion des revenus, c'est le Conseil Municipal qui se réunit et décide de la gestion à travers la répartition des dépenses en fonction des priorités et des réalités du terrain. Les Chefs de village sont associés à la gestion à travers d'autres structures comme les Comités Paysans-Forêt et les Comités de Gestion.
  - que l'aménagement de la forêt communale prenne en compte les droits coutumiers des populations et prévoit la continuité des activités des populations qui sont compatibles avec l'affectation proposée conformément à la réglementation forestière en vigueur.

Afin de mieux éclairer les participants sur les préoccupations concernant les activités agricoles, la parole est revenue à M. MBOUOMBOUO AMIDOU de l'ONG RADEC qui a coordonné les enquêtes socioéconomiques dans les villages riverains à la forêt communale. Il a présenté un extrait du rapport de restitution de l'étude socioéconomique et a notamment déclaré qu'aucune plantation n'avait été enregistrée pendant les enquêtes de terrain comme se retrouvant dans la zone du projet de classement.

Au sujet de l'extension de la zone du projet, la commission a constaté que :

- La zone visée faisait effectivement partie du terroir de la Commune de Batouri ;
- Les réunions de sensibilisation ont pris en compte les villages concernés par cette extension ;
- La zone si elle restait sans affectation était en proie aux activités de coupe illégale de bois.

**Fort de tous ceci la commission a décidé de procéder à cette extension tout en préservant une bande minimale de 5 à 9 km pour les activités agricoles des riverains. Tous les participants ont d'ailleurs donné un avis favorable pour le classement de cette forêt communale de Batouri**

Au terme des débats, Monsieur le Préfet a repris la parole pour clôturer la réunion. Il a remercié les participants venus massivement, ce qui pour lui est révélateur de l'intérêt qu'ils accordent au processus de classement de la Forêt Communale de Batouri. Il a également remercié le Maire de la Commune de Batouri pour sa détermination, les partenaires au développement pour leur appui sans cesse croissant. Il a enfin apprécié à sa juste valeur les efforts et actions menés par les pouvoirs publics pour garantir des meilleures conditions de vie aux populations riveraines des massifs forestiers, luttant ainsi contre la pauvreté.

Les travaux se sont achevés à 12h 20min sur une note de satisfaction générale suivi par l'exécution du refrain de l'hymne national.

14 DEC 2009

Batouri le \_\_\_\_\_

**Lu et approuvé**

**Le Délégué Départemental Forêts et Faune  
de la Kadey (Rapporteur)**

**Le Préfet du Département de la Kadey,  
(Président de séance)**

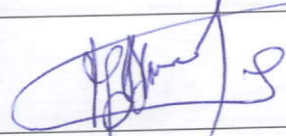

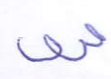
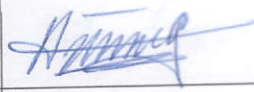
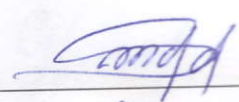

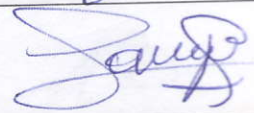




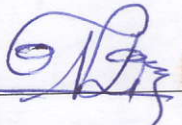


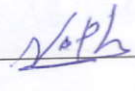
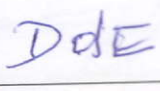

  
  
**Abomekou Mossus Joseph L**  
**INGENIEUR D'AGRICULTURE**

  
**SIBAMA PICHOCK**  
**Administrateur Civil**




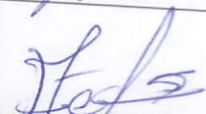
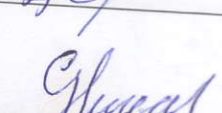
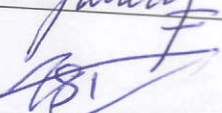

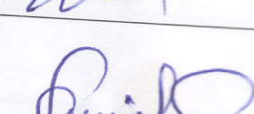
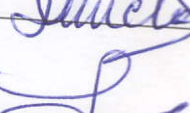
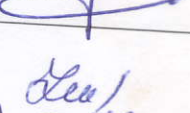

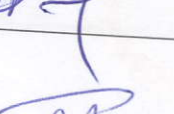



Réunion de la commission départementale pour le classement de la Forêt Communale de Batouri

Date : .....

	Noms et prénoms	Qualité	Signature
1	SIBAMA PICHOCK	Prézet KADEY	
2	NYANSE Edouard	Premier Adj. préfectoral	
3	DIMBA GOMBO Liane	Reine / C. Batouri	
4	NDANGANG Vincent	RFC/DF Rep. Minors	
5	ANKONG P. Duplex	S/Prefet Bri	
6	NGOULLE Rienti	Colonel Phleg	
7	NGALLA Joseph	Comspercial	
8	Bikou Richard	Coms. auro	
9	Mampouth. M. Robert	Commandant Edc TR BATOURI	
10	Njiemhokino Mossa	ACB Sur Batou	
11	MBEMEKOU MOSSOU	DDFOF/K	
12	Oumarou Midjiyawa	AF Maire Bri	
13	MOUNCHILI Soumarou	DDPINEZ/Kadey	
14	Dr VONDOU DAMBA	M. EPIN Kadey	
15	Nang Alinda Maurice	D.D. MINADER Kadey	
16	NJIKUPON Elie	DDDAF/KADEY	

	Damboura Issa Noise	chef de Canton	
8	BAMINGA David	chef Narke II	
19	DEM Pierre	chef Ambanga	
20	AMOUSSOU Samuel	chef Kombo Amoussou	
22	KOTTE THIERRY	CHEF Ngouna II	
23	BABA Bel	chef Kambélé's	
24	Mbesso Monique	Conseillère	
25	Wale Paul	chef M B en dissonance	
26	Mobi Pierre	chef mongomam	
27	Ngomboul-Bienvenu	chef - Kambélé	
28	Mbéli Jean Didier	che. lombaya	
29	Mbiro David Arvestin	chef KAMBÉLÉ II	
30	Nga Kondou Rico	sous chef <sup>II</sup> KAMBÉ	
31	ARASSANGS Jean Vincent	chef de village Belita III	
32	Ndoumeri Philemon	chef ass Page Kambélé I	
33	DELLA Diendonné	chef de village Djira	
34	BELL ADAH BERTRAND OLIVIER	CHEF de village DE 14	



	H. Buele Francois	chef de village <sup>NGUENO</sup>	
36	Bagouni Gondran	chef de Douakou	
37	Mbondo Jacques	chef TF	
38	Melae' Bernard	chef Nebara	
39	Gbevaror Samuel	chef de PATER	
40	MALABI JOSECHE	chef NAKEL	
41	Blanga Gilbert	chef de Ameyame	
42	Nobil Gomobomo Michel	chef Mbounou	
43	Moussa Babou	chef Haoussa	
44	Toual Leonard	chef Abeganga	
45	KOMBO VICTOR	PASTEUR	
46	Djopou Levy	presid comité D.V.	
47	MBOROMBORO Amidou	Secrétaire exécutif ONG RADEC	
48	EBALE JULIEN ROMAIN	Coordinateur F.C.C.P Division de Batouri	
	Babi Bama Felix de Lois	Conseiller Municipal	
	KONA SYLVAIN	Autochtone	